

ARGENTINE

Des détenus maltraités dans certaines prisons argentines

Communication sur la situation dans les établissements carcéraux de la province de Mendoza

Index AI : AMR 13/009/2005

ÉFAI

**Embargo : mercredi 23 novembre 2005
(15 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les personnes incarcérées dans la province de Mendoza sont condamnées de fait par la société à vivre dans la promiscuité, à subir des mauvais traitements et des actes de torture, voire, dans certains cas, à la mort, a déclaré aujourd'hui Virginia Shoppée, chercheuse d'Amnesty International, à l'occasion de la publication d'une communication adressée au gouverneur de la province, Julio Cobos.

Dans ce document, l'organisation de défense des droits humains dénonce les conditions de vie de plus de 1 600 personnes incarcérées dans le pénitencier de Mendoza, un établissement initialement prévu pour 600 détenus.

Chaque cellule, de 2,60 m par 1,80 m, accueille actuellement quatre ou cinq prisonniers, qui dorment souvent par terre et cohabitent dans des conditions sanitaires déplorables.

L'enfermement prolongé dans les cellules est une pratique courante. Les prisonniers sont victimes de mauvais traitements aux mains du personnel pénitencier. Ils font également l'objet de sanctions arbitraires.

Les conditions de détention sont tellement mauvaises que 22 prisonniers sont morts depuis le mois de février 2004, dans des circonstances qui n'ont toujours pas été totalement élucidées.

« *Les personnes incarcérées à Mendoza sont dans une telle situation de désespoir que certaines n'ont pas hésité à se couvrir la bouche, pour exiger une amélioration de leurs conditions de vie* », a souligné Virginia Shoppée.

« *Les carences du système pénitencier de Mendoza sont tellement profondes qu'une modification fondamentale de la politique carcérale de la province est indispensable. Seule une telle modification peut éviter un déferlement de violences plus graves encore, comme celles auxquelles on a pu assister lors de récentes mutineries.* »

Les autorités, tant nationales que provinciales, sont convenues, avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et aux termes de l'Acte

d'Asunción de Paraguay, de prendre de toute urgence des mesures destinées à améliorer la situation dans les prisons de la province de Mendoza.

« *Amnesty International attend maintenant que ces promesses soient tenues le plus vite possible.* »

Dans sa communication, l'organisation de défense des droits humains appelle le gouvernement de la province de Mendoza à formuler un programme de politique pénitencier prévoyant entre autres les mesures suivantes :

- amélioration des conditions carcérales (soins médicaux et meilleures conditions sanitaires, notamment) ;
- mise en place d'un registre des détenus régulièrement tenu à jour ;
- mesures visant à en finir avec les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- enquêtes impartiales et approfondies, menées dans les meilleurs délais, sur tout décès en détention et sur toute allégation de mauvais traitements, en veillant à ce que les personnes acceptant de témoigner ne soient pas victimes de représailles ;
- mise en route, de toute urgence, de mesures visant à accélérer la procédure judiciaire ;
- augmentation des effectifs du personnel pénitencier et amélioration de ses conditions de travail ;
- soutien et protection à tous ceux et toutes celles qui oeuvrent en faveur des droits des détenus et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Complément d'information

Une délégation d'Amnesty International s'est rendue dans la province de Mendoza en mai 2005. Les délégués de l'organisation ont pu rencontrer des détenus et des membres de leurs familles, des représentants des autorités, de la société civile et de l'Église, des avocats et des militants d'organisations de défense des droits humains. ●

Le texte de la Communication d'Amnesty International au gouverneur de la province de Mendoza figure sur le site suivant : <http://web.amnesty.org/library/index/eslamr130082005>.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>